

NOUVELLE PROCÉDURE DE GRIEF ET FORMULAIRES DE GRIEF ET D'ENQUÊTE DE GRIEF ÉLECTRONIQUES

Le 20 mai dernier, l'Association et la Sûreté du Québec ont entériné la nouvelle procédure de grief. Il faut se rappeler que, lors de la dernière négociation, les parties avaient convenu de procéder à sa révision. À cet effet, un sous-comité a été créé en vertu de l'article 31.03 du contrat de travail.

Les objectifs de ce sous-comité paritaire étaient de regrouper l'ensemble des dispositions concernant les griefs au sein d'une même procédure, d'incorporer cette procédure au contrat de travail, de la clarifier afin d'améliorer l'efficacité dans le traitement des griefs et de mettre en place le grief électronique.

Le 8 juillet dernier, l'entente sur la procédure de grief a été signée en Comité paritaire et conjoint. La nouvelle procédure ainsi que le grief électronique entrent en vigueur aujourd'hui, le 19 juillet 2021. Une formation a été diffusée à vos directeurs et délégués dans le cadre du 52^e Congrès de l'Association le 28 mai dernier afin qu'ils soient en mesure de vous assister lors du dépôt d'un grief.

Il est toujours recommandé de contacter votre délégué qui validera avec son directeur syndical avant de déposer un grief afin de s'assurer que la problématique ne puisse pas être réglée par une intervention de sa part. Advenant qu'un grief soit nécessaire, le délégué s'assurera que le libellé est complet et que la réclamation couvre l'ensemble du litige.

Vous serez en mesure de consulter la procédure de grief et le grief électronique dans la section « Membres » du site Internet de l'Association, sous la rubrique « Griefs » du menu « Contrat et RRMSQ ». Vous retrouverez également le formulaire d'enquête de grief qui a été adapté en version électronique, ainsi que la formation qui a été diffusée aux directeurs et délégués.

Cette nouvelle procédure et l'avènement du grief électronique seront pour nous un atout pour une gestion efficace de nos griefs.

Syndicalement vôtre,



Jasmin Rainville
Vice-président aux Griefs et à la formation

JR/mip